

LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES

Association créée par Simone de Beauvoir
6 Place Saint-Germain des Prés, 75006 Paris, www.ldif.asso.fr

COMMUNIQUE

PARIS 11 février 2022

LA FFF A RAISON CONTRE LES HIJABEUSES !

LE VOILE REVENDIQUÉ COMME SIGNE RELIGIEUX EST CONTRAIRE A LA LOI 4

Pour comprendre ce qui se joue actuellement avec la revendication des hijabeuses, il faut rappeler les mensonges et l'hypocrisie de ceux qui ont conduit l'International Football Association Board (IFAB), organe établissant les règles dans le domaine du football à accepter le port du voile sur les terrains de football.

La Loi 4 sur l'équipement des joueurs, quel que soit leur sexe, **et qui est toujours en vigueur**, stipule que : « *Equipment must not have any political, religious or personal slogans, statements or images. Players must not reveal undergarments that show political, religious, personal slogans, statements or images, or advertising other than the manufacturer's logo. For any offence the player and/or the team will be sanctioned by the competition organiser, national football association or by FIFA* ».

En Octobre 2011, le vice-président d'alors de la FIFA, le prince Ali Bin Al-Husseïn, demi-frère du roi Abdullah de Jordanie, recherche une solution de compromis pour permettre de contourner cette règle, et ainsi autoriser le port du voile islamique par les footballeuses.

Pour cela il réunit un groupe de travail sous les auspices de « l'Asian Football Development Project (ADFP) » composé de Michel D'Hooghe, membre du Comité Exécutif de la FIFA et du Comité Médical, Moya Dodd, Vice-présidente de la Confédération Asiatique (AFC), des membres du Comité femmes de la FIFA et des représentants des comités de foot de Jordanie, Bahreïn, Iran et GB afin de réfléchir au sujet.

La conclusion du groupe sera que le hijab est un signe culturel et non religieux et que le porter ne contrevient donc pas à la Loi 4¹. Grosse entourloupe !

C'est sur cette base que le 3 mars 2011, l'IFAB prend la décision d'accepter le principe de l'autorisation du port du hijab après une présentation de ces arguments par le prince Ali de Jordanie, en tant que membre du comité exécutif de la FIFA²

Hier comme aujourd'hui, les femmes et les filles qui veulent porter le voile dans le football le revendiquent au nom de leur religion. Elles bafouent ainsi l'une des règles fondamentales du football et du sport en général : qui est la neutralité (cf. aussi la règle 50.2 de la Charte Olympique).

Contact via le site de la LDIF www.ldif.asso.fr;

¹ Mideastposts.com par James Dorsey, 31 10 2011

² Reuters, Mike Collet, March 3 2012

